

Nos principales règles de sécurités

- 1- Considérer une arme à feu comme étant toujours chargée.
- 2- Toujours pointer son arme à feu en direction des cibles.
- 3- Garder l'index hors du pontet, tant que l'arme n'est pas pointée sur la cible.
- 4- Décharger, ouvrir l'action de l'arme à feu lors d'un **cessez-le feu**.
- 5- NE PAS manipuler d'armes à feu ou se tenir devant la ligne de sécurité durant le changement de cible.
- 6- TOUJOURS porter des lunettes et des protecteurs auditifs appropriés sur le pas de tir.

Séance de formation

- CCSMAFAR cours canadien de sécurité de maniement d'armes à feu à autorisation restreinte
- CCSMAF cours canadien de sécurité de maniement d'armes à feu
- ICAF initiation à la chasse à l'arme à feu
- Test d'aptitude pour arme à autorisation restreinte (Loi #9);
- Officiel en sécurité club Fédération Québécoise de Tir
- Black Badge (IPSC)

Un minimum de personnes est exigé pour chaque cours.

Le Club de Tir St-Jacques-le-Mineur est l'hôte des compétitions suivantes:

PPC Québec (Police Pistol Combat Québec)
IPSC Canada (International Practical Shooting Organization)



Tel: (450) 245-3300 Sans frais: 1-888-999-9298



Club de tir St-Jacques-le-Mineur

574 rang du Coteau
St-Jacques-le-Mineur, Qc,
(450) 346-3457

Adresse postale:

Case postale 1031, Napierville, QC, J0J 1L0

www.acpl.ca
info@acpl.ca

Pistolet/Revolver/Carabine Pigeon d'argile

Horaire des activités

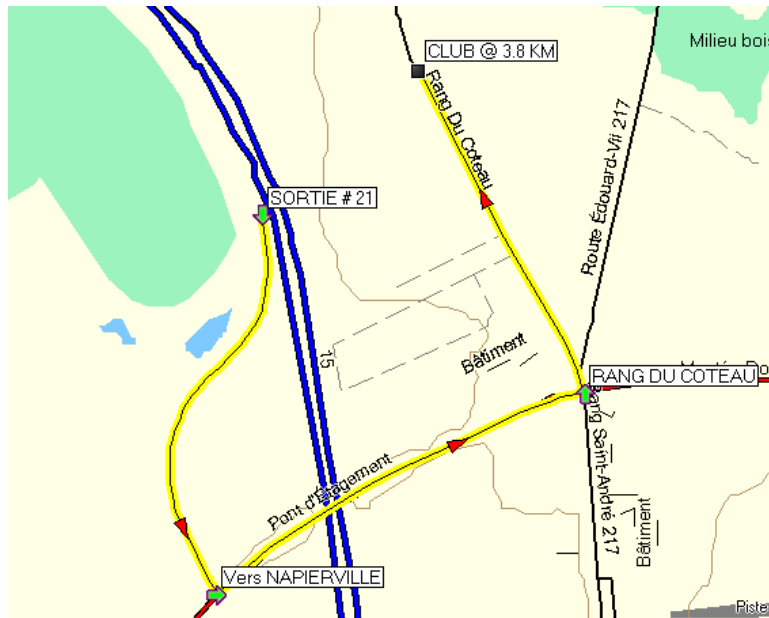
Consultez notre site www.acpl.ca pour l'horaire détaillé de toutes nos activités.

Horaire de notre bureau administratif

Janvier à Avril, dimanche de 9h @ 17h
Mai à Décembre, samedi et dimanche de 9h @ 17h

Itinéraire Club de tir St-Jacques

De Montréal, prendre A-15 sud vers Plattsburgh, jusqu'à la sortie #21; Prenez la bretelle de sortie et tournez à gauche sur Rang Sainte-Marguerite R-219 / 221; roulez sur **0.6Km** puis **tournez à gauche** après Motel-Restaurant **OASIS** et **serrez à gauche** pour prendre **Rang Du Coteau**; le Champ de tir est à 3.8 Km à votre gauche au 574 rang du Coteau.



La carte n'est pas à l'échelle

Pistolet et revolver : Champ de Tir à l'intérieur de 5 à 50 verges. Abri chauffé l'hiver comportant 10 pas de tir.
Champ de Tir à l'extérieur de 25m sous un toit.

Carabine : Tir sous un toit, 22 tables de tir. Distances de tir 25V, 50V, 100V et 200V.

Pigeon d'argile : Trappe américaine et parcours de chasse.
Ouvert de mai à octobre le dimanche seulement de 9h à 17h.

TARIFICATION

- Toutes activités (carabine et pistolet/revolver) 261.00\$
- Pistolet / revolver 191.00\$
- Carabine 155.00\$
- Familiale forfait + 50.00\$
(Titulaire, conjoint(e), enfant(s) 18 ans et moins)
- 65 ans et plus réduction du forfait de 50%
- Parcours de chasse "Sporting" (50 cibles) 20.00\$
Dimanche seulement
- Trappe américaine (25 cibles) 10.00\$
Dimanche seulement
- Non-membre carabine 30.00\$

Toutes les taxes sont incluses

Les cartes de membres sont valides du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Adhésion :

- Vous n'avez qu'à vous présenter au comptoir du Club de tir, remplir le formulaire d'adhésion et payer les frais d'adhésion par **Interac** ou en **argent comptant**. Vous devez présenter la carte de la loi #9 pour les inscriptions impliquant les armes à autorisations restreintes.